



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GROUPES 30 000 OCCITANIE APPEL À PROJETS 2025



Webinaire animé par :



24 avril 2025 – Webinaire d'information

Déroulé du webinaire



Zoom
Groupes 30 000



AAP 2025
volet technique



AAP 2025
volet financier



Modalités de dépôt
des dossiers

Temps d'échanges entre chaque séquence



Action de la stratégie Écophyto 2030 pilotée par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la biodiversité.

Dispositif Groupes 30 000 en Occitanie piloté par la DRAAF, la DREAL, les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse (pilotes régionaux), avec le soutien financier de ces deux agences de l'eau.



Pilotage et animation du dispositif

Groupes 30 000 en Occitanie

ÉCOPHYTO
30 000 RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



DRAAF OCCITANIE
SRAL
unité Ecophyto

Structure pilote du dispositif en région
Co-animation régionale du réseau


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


agence
de l'eau
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE


EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

AGENCES DE L'EAU
AEAG/AERMC

Structure pilote du dispositif en région
Volet financier
[crédits affectés **Ecophyto** (issus de la
RPD – Redevance pour pollutions diffuses)]



DREAL OCCITANIE

Structure pilote du dispositif en région



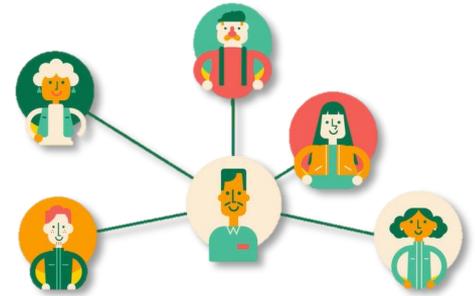
CRA OCCITANIE

Structure de co-animation régionale du réseau
[contribution au déploiement de l'action
et à la valorisation/capitalisation des résultats
dans le cadre de sa mission d'animation Ecophyto]

En savoir plus sur le dispositif : [RDV sur le site de la DRAAF Occitanie](#)

Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

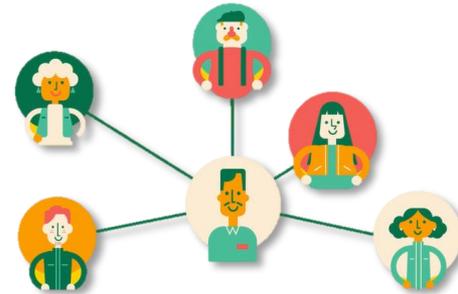
Zoom sur le dispositif Groupes 30 000 *fonctionnement plus-value*



Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT

collectifs agroécologiques Ecophyto
animation
capitalisation



Une démarche collective de réduction de l'usage des phytos

ACCOMPAGNER COLLECTIVEMENT ET INDIVIDUELLEMENT

les agriculteurs dans le but de s'adapter au mieux aux exploitations du groupe :

- diffuser les pratiques agricoles économes en PPP au plus grand nombre d'exploitants

Renforcer les **ACTIONS DE DÉMONSTRATION ET DE COMMUNICATION**

et favoriser les liens entre les différents programmes :

- ✓ DEPHY
- ✓ Groupes 30 000
- ✓ GIEE

CAPITALISER ET ÉCHANGER avec d'autres agriculteurs engagés dans le réseau Groupes 30 000

Mettre en place des techniques économes en phytos

METTRE EN APPLICATION DES TECHNIQUES CULTURALES DÉJÀ ÉPROUVÉES

par les fermes DEPHY :

- capitaliser les expériences de chacun
- diffuser, transférer ces pratiques

Multiplier le nombre d'agriculteurs accompagnés dans leur transition agroécologique à bas niveau d'intrants phytosanitaires

Renforcer le **LIEN ENTRE AGRICULTEURS, TERRITOIRE ET AVEC ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

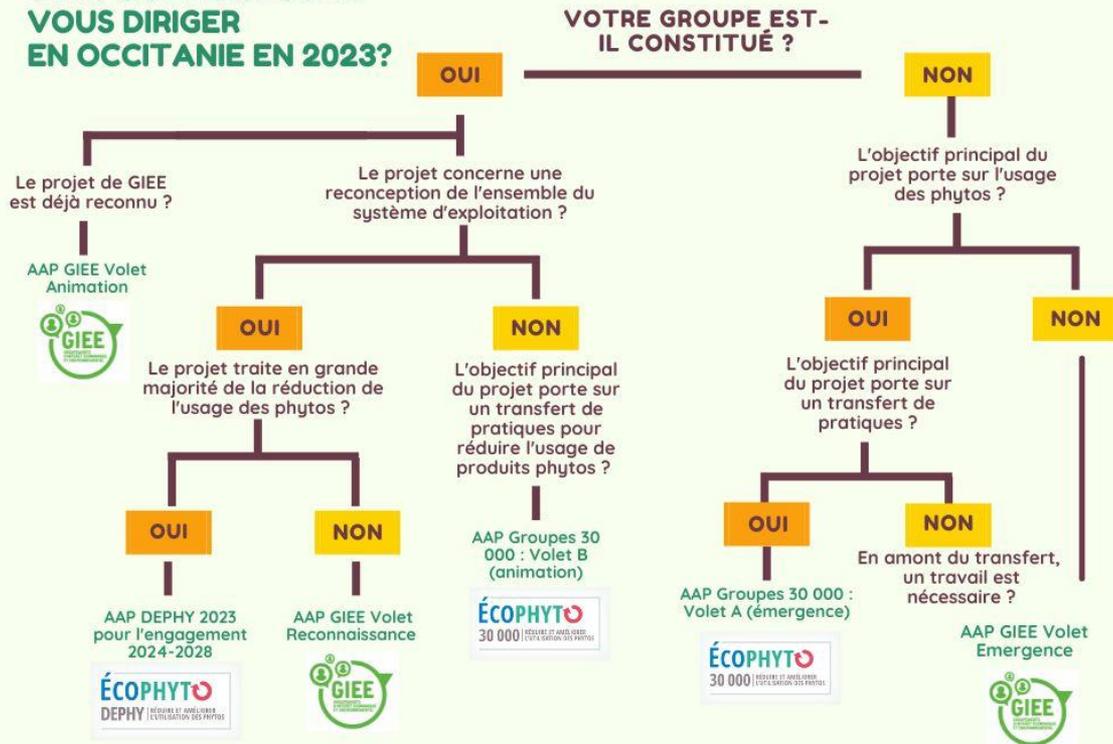
Des démarches collectives pour travailler en agroécologie, quel AAP pour moi ?

Collectif



*En savoir plus sur les appels à projets (AAP) 2025
Groupes 30 000 et GIEE*

GIEE OU GROUPE 30 000, VERS QUEL DISPOSITIF VOUS DIRIGER EN OCCITANIE EN 2023?



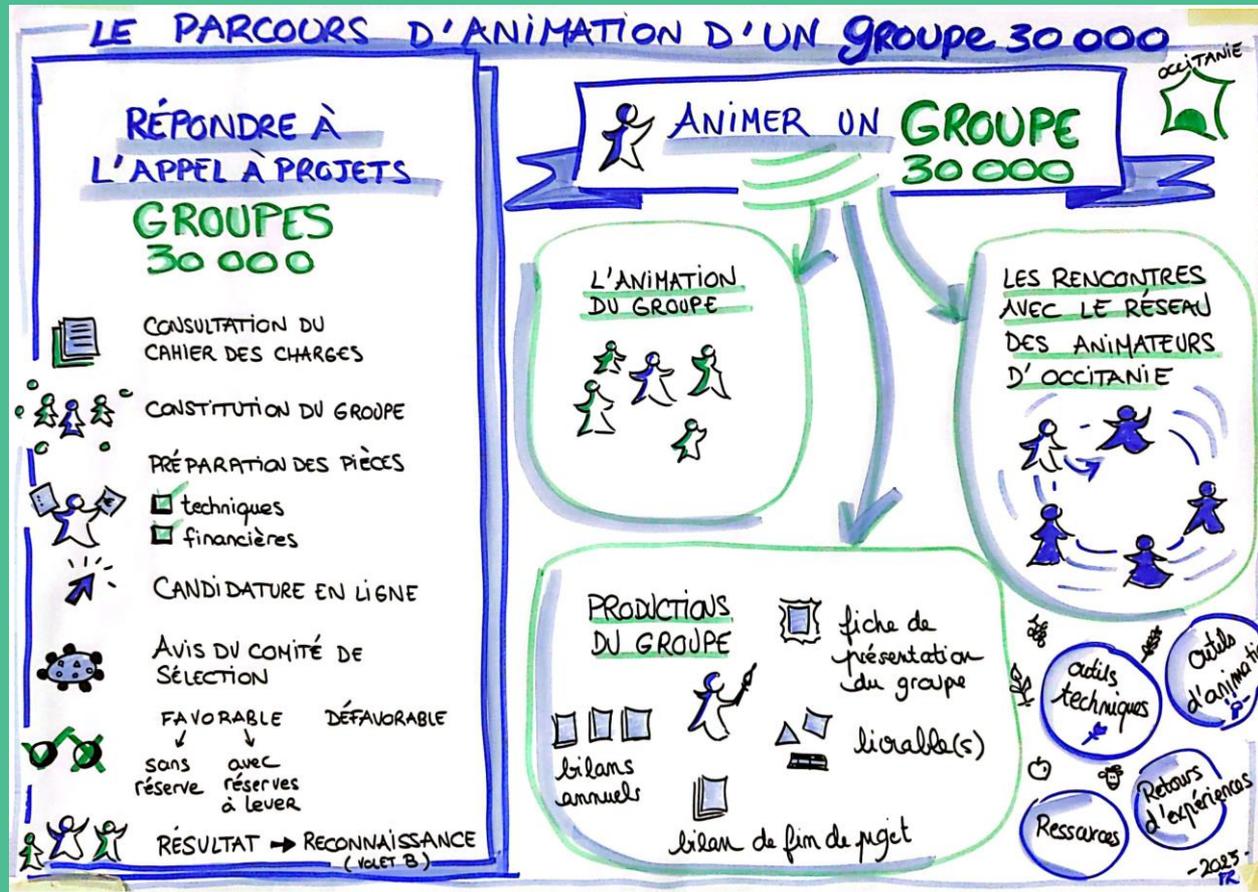
Le dispositif Groupes 30 000 en Occitanie

1 AAP ANNUEL

1 RESEAU DE GROUPES 30 000

ANIMATION ET
CAPITALISATION

En savoir plus sur le dispositif : [RDV](#)
sur le site de la DRAAF Occitanie



VOLET A

EMERGENCE DE GROUPES

OBJECTIF

Constitution d'un groupe en vue du dépôt d'un projet d'animation (Volet B) l'année N+1

DUREE

6 à 9 mois

GROUPE

1 structure porteuse du groupe
1 animateur

5 à 20 exploitations agricoles engagées



VOLET B

ANIMATION DE GROUPES

OBJECTIF

Animation et accompagnement du Groupe 30 000

DUREE

3 ans

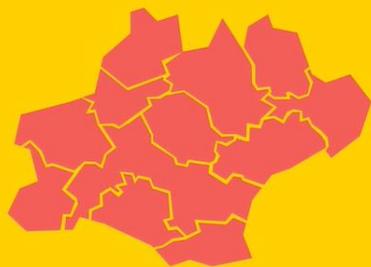
GROUPE

1 structure porteuse du groupe
1 animateur

8 à 20 exploitations agricoles engagées

Structure porteuse et structure d'animation peuvent être différentes !

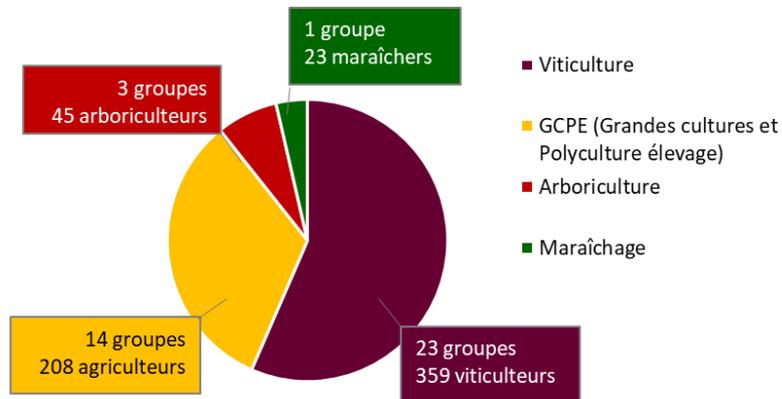
AGRICULTEURS ENGAGÉS EN OCCITANIE



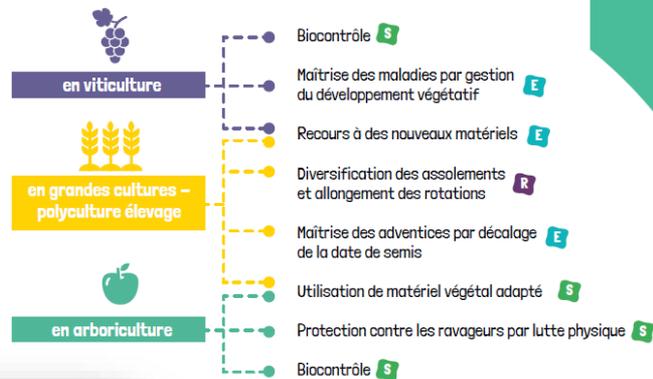
En 2024 ce sont
près de 635
agriculteur·rices
engagés
(Volet B)

Pour essayer des
pratiques
éprouvées...

Nombres de Groupes 30 000 actifs en 2024 par filière



LES LEVIERS LES PLUS MOBILISÉS



E EFFICIENCE **S** SUBSTITUTION **R** RECONCEPTION



Exemples de projets :

VOLET EMERGENCE (Volet A) :

- **Grandes cultures** : Réduire l'utilisation d'intrants en utilisant des pratiques agroécologique et des techniques de désherbage alternatives
- **Viticulture** : Mise en place de couverts végétaux afin de diminuer le desherbage chimique, lutter contre l'érosion des sols, apports de matière organique.
- **Arboriculture** : Noix / gestion de l'enherbement, alternative au désherbage chimique et travail du sol en vergers

10
lauréats
en 2024

15
lauréats
en 2023

14
lauréats
en 2022

17
lauréats
en 2021

...

VOLET ANIMATION (Volet B) :

- **Arboriculture** : Arbo Ariège Aude
- **Grandes cultures** : La Vixiège : double enjeu, une solution : des couverts végétaux pour supprimer les produits phytosanitaires et limiter l'érosion
- **Maraîchage** : Groupe 30000 Ail Violet
- **Polyculture élevage** : Amélioration de la qualité de l'eau, autonomie en protéines des exploitations, réduction des usages herbicides et insecticides
- **Viticulture** : Enherber les vignes et piloter les traitements phytosanitaires: des outils précis à utiliser et sur lesquels communiquer

Engagements en tant que structure porteuse

Plus-value du réseau des Groupes 30 000

RÔLES DE LA STRUCTURE PORTEUSE :

- **Ne doit pas être en procédure de redressement/liquidation judiciaire**
- **Déposer le dossier de candidature**
- **Engager les frais associés à l'action**
- **Signer la convention d'aide avec l'agence de l'eau concernée**
- **Mobiliser les moyens nécessaires pour proposer une démarche d'animation.** La structure porteuse peut être différente de la structure d'animation
- **Transmettre les informations, bilans et livrables** demandés à la DRAAF notamment via la plateforme Démarches-Simplifiées
- **Capitaliser sur les expériences et résultats du groupe, les diffuser auprès d'un public plus large** (conseillers, agriculteurs, grand public...)
- **Une structure peut porter plusieurs projets sous conditions**
- ...



Intégrer un réseau d'animateurs

BENEFICIER
d'un ensemble d'outils mis à disposition des animateurs



SE RENCONTRER
lors de la journée d'accueil des animateurs des Groupes 30 000

CAPITALISER, ÉCHANGER, SE RESSOURCER
lors des séminaires annuels des animateurs



Disposer de temps d'échanges sur des sujets techniques

JOURNÉES FILIÈRES ANNUELLES
sur la réduction d'utilisation des produits phytos
✓ Viticulture
✓ GGPE

WEBINAIRES
de retours d'expérience de collectifs

Des temps d'échanges avec les animateurs de :

GIEE

DEPHY

Groupes 30 000

démarches captage

Un outil d'accompagnement des agriculteurs

Accompagner la transition agroécologique
par le collectif
et massifier le changement de pratiques

À l'appui de groupes ressources pour déployer des
techniques déjà éprouvées

Nouer des partenariats au service de l'animation et de
la capitalisation
(institut technique, EPLEFPA, collectivités...)
C'est un plus pour la candidature !

Un outil à mettre en lien avec les démarches locales et enjeux du territoire

Un outil pour accompagner les agriculteurs faces à des
enjeux locaux
(eau, biodiversité, érosion...)

Un outil à mobiliser en lien avec des projets de
territoire
(captage prioritaire, projet alimentaire territorial,
projet lié à la biodiversité...)

Focus sur les zones à enjeu eau

Les zones à enjeu eau en Occitanie

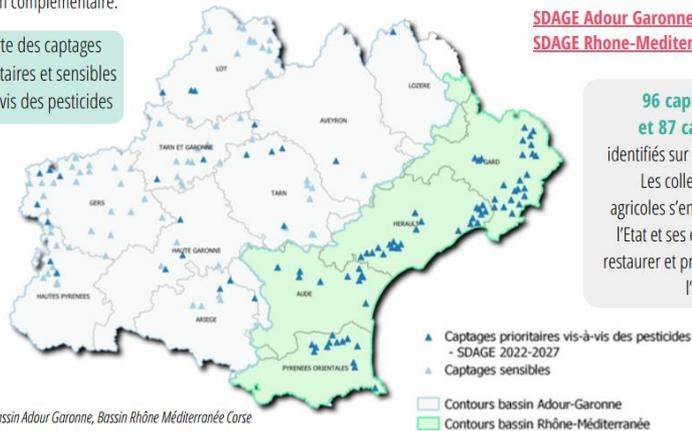
Les **captages prioritaires** correspondent aux ressources **les plus impactées par les pollutions diffuses** (nitrates et/ou pesticides). Sur le bassin Adour-Garonne, d'autres **captages** dits **sensibles** font l'objet d'une politique de prévention complémentaire.

La 4ème génération de SDAGE* pour la période 2022-2027 à l'échelle des bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, fixe pour 6 ans de nouvelles priorités de gestion de la ressource en eau.

*Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux

[SDAGE Adour Garonne](#)
[SDAGE Rhone-Mediterranée-Corse](#)

Carte des captages prioritaires et sensibles vis à vis des pesticides



96 captages prioritaires et 87 captages sensibles identifiés sur le territoire régional.

Les collectivités et les acteurs agricoles s'engagent, appuyés par l'Etat et ses établissements, pour restaurer et préserver la qualité de l'eau de ces captages.

lier des relations avec les syndicats de rivières, communautés de communes ou syndicats d'eau potable qui pilotent les **démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques**

Un enjeu commun : la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques

Groupe 30 000 : un dispositif à mobiliser sur les territoires à enjeu eau !

Exemple de groupe en lien fort avec l'enjeu eau :

Groupe 30 000 Agriculteurs de la Lomagne engagés pour la qualité de l'eau (VB 2023)

Structure porteuse : SMFEL Syndicat mixte fermé des eaux de la Lomagne

Structure d'animation : CA 82

Extrait Publication régionale Ecophyto 2023 DRAAF Occitanie

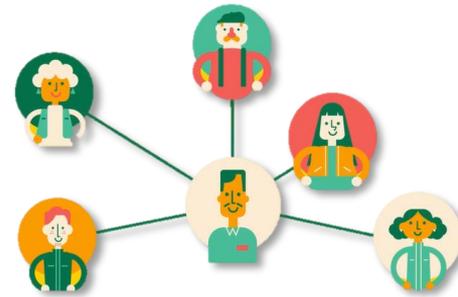
96 captages prioritaires

87 captages sensibles

› **80 territoires de captage pour l'alimentation en eau potable engagé** pour la préservation de la ressource en eau

Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

CAPITALISATION, TRANSFERT, MISE EN RÉSEAU



Mettre en valeur le travail engagé au sein des collectifs et le diffuser

Des actions collectives

Vitrine des collectifs agroécologiques

- ✓ collectifs-agroecologie.fr
- ✓ R&D agri



Résultats des indicateurs de suivi des Groupes 30 000 en Occitanie

Campagne 2019
Campagne 2020



UNISSON
LES VOIES DE L'AGROÉCOLOGIE



Des productions réalisées par les groupes

Fiches de présentation des Groupes 30 000



AGLAE
Les agriculteurs partagent leurs pratiques agro-écologiques



Fiches trajectoires des agriculteurs engagés dans les groupes



Vidéos de la Web-série Groupes 30 000



Vidéos de retour d'expérience d'agri engagés

Viticulture



Websérie Groupes 30 000 : Épisode 1 – Couverts et biocontrôle pour réduire les phytos en viticulture

Grandes cultures



Appel à projet groupes 30 000, filière grandes cultures polycultures élevage, pourquoi pas vous ?

Arboriculture



Les couverts végétaux en vergers - Episode 1 : "Objectif couverts"

Rejoindre le réseau régional occitan !

Des évènements annuels pour accompagner les animateurs de collectifs

Co-animation : DRAAF – CRAO [calendrier prévisionnel]

Séminaire annuel
animateurs
animation
capitalisation



Journées
filières
Ecophyto Viti

Journées
filières
Ecophyto
GCPE



Trimestre 1

Trimestre 2

Trimestre 3

Trimestre 4

AAP GIEE – Groupes 30 000



Journée
d'accueil
Groupes
30 000
14/10/25

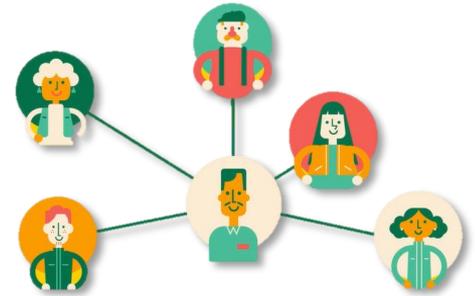


Webinaire
d'accueil
GIEE



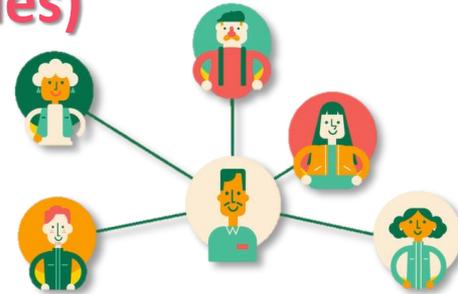
Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

Echanges

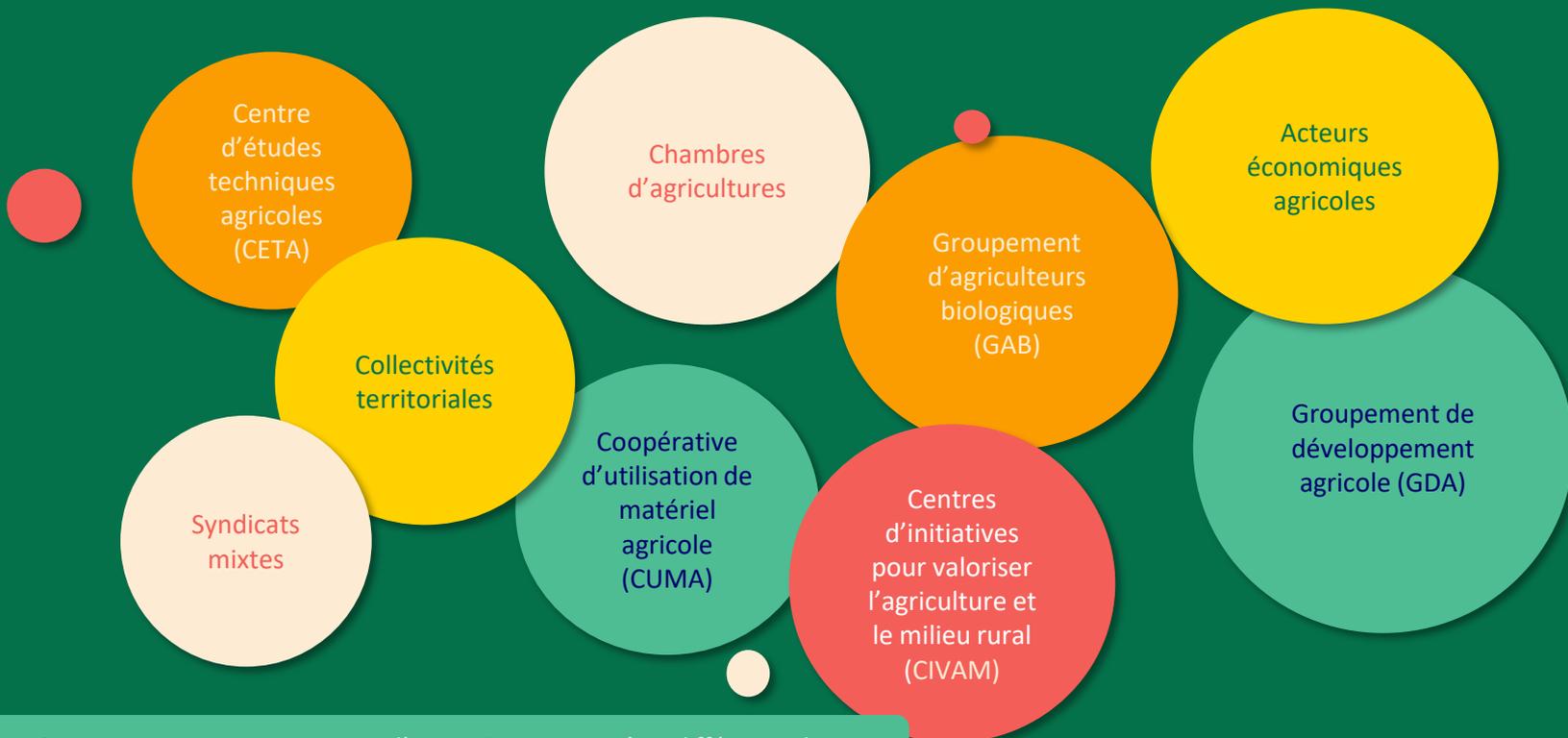


Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

AAP 2025 : volet technique Animation et capitalisation (2 volets, thématiques, calendrier, livrables)



Quel type de structure d'accompagnement ?

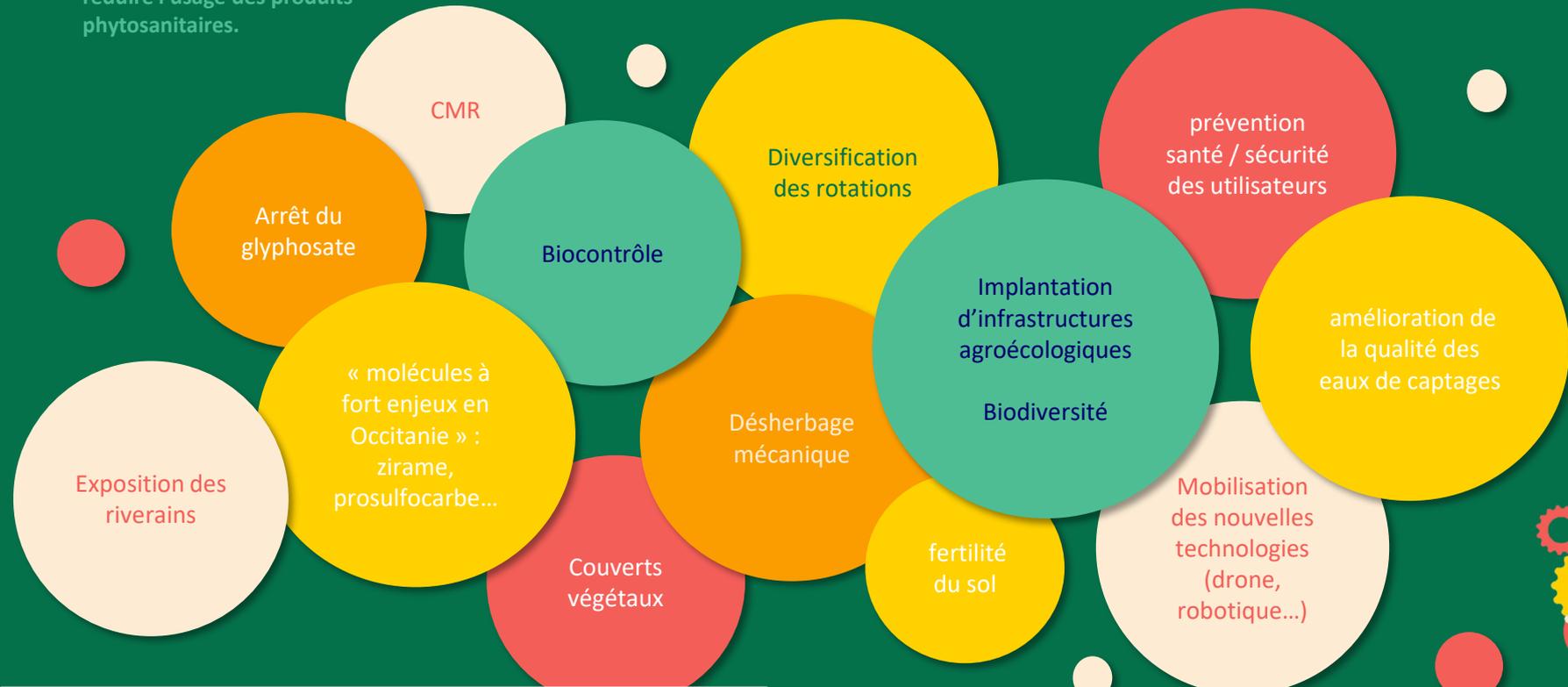


Structure porteuse et structure d'animation peuvent être différentes !



Quelles thématiques d'intérêt dans le cadre de l'AAP?

pour répondre à l'objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires.

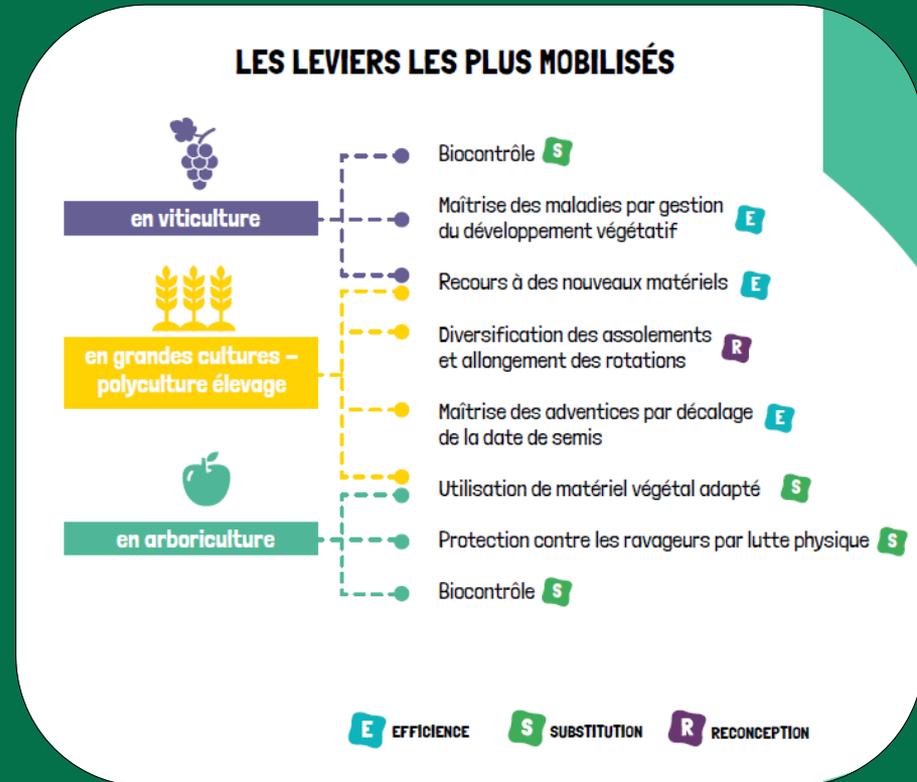


Un lien avec l'enseignement agricole encouragé !

Quel type d'accompagnement des agriculteurs ?

➔ A travers ces thématiques
possibilité de sujets et d'approches
variés
dans le changement de pratiques ou de
systèmes de production,
en s'appuyant sur divers types de leviers
dans une démarche d'amélioration
continue.

Efficiace
Substitution
Reconception



Les groupes

Composition des groupes

**GROUPE
VOLET B
ANIMATION**
8 à 20
exploitations

25% max d'agriculteurs membres de
groupe DEPHY / GIEE

Communes des exploitations
en Occitanie

**GROUPE VOLET
A EMERGENCE**
5 à 20
exploitations
max

RENOUVELLEMENT

- même groupe : au minimum 2/3 EA réengagées
- expliciter l'intérêt à poursuivre
- bilan final du projet terminé
- 2 renouvellements maximum

**Objectif de
transfert**
du groupe
ressource
au collectif

- ✓ DEPHY Ferme
- ✓ GIEE
- ✓ Groupes 30 000
- ✓ Captage d'eau potable
- ✓ Autre projet territorial ou de filière
- ✓ autres partenaires (IT, recherche...)
(Annexe 3)

Lien avec
l'enseignement agricole
encouragé (membre ou
partenaire)

Lien avec les zones à
enjeux eau encouragé

L'engagement du collectif

Structures et animateurs

1 lettre d'engagement de la structure porteuse

1 lettre d'engagement de la structure d'animation (si ≠)

1 lettre d'engagement de l'animateur/animateur

Exploitations agricoles

1 lettre d'engagement pour chaque exploitation membre du groupe

Attention :
nouvelles lettres
d'engagement
pour tout
nouveau dossier !

Liste des
engagements
détaillé dans le
cahier des
charges

Lettres
complètes
et
signées

procédures de
changement
en cas de
besoin

Est-ce possible de changer d'agriculteur ou d'animateur ?

Pour les animateur :

- ❑ C'est possible mais cela doit rester exceptionnel. Une justification du changement devra être explicitée. La procédure est disponible en Annexe 11 pour information.

Cf. annexe 11

Pour les agriculteurs :

- ❑ C'est possible uniquement sur la première année (Volet B), l'objectif du Groupe 30 000 est de fidéliser les agriculteurs dans une dynamique collective. La procédure de changement est disponible en Annexe 10.
- ❑ Attention, si un agriculteur part du groupe et qu'il n'est pas remplacé le nombre de jour alloué à cet agriculteur sera retiré de la subvention.

Cf. annexe 10

Est-ce possible de changer de structure porteuse ?

- Entre le passage du Volet A au Volet B :
 - C'est possible, la structure porteuse du Volet B devra justifier de ce changement de structure et indiquer quels liens seront tissés avec l'ancienne structure porteuse.
 - Cas particulier des structures qui ont choisi la vente et qui ne déposeront pas de dossier. Il faudra justifier qu'il n'y a pas de lien juridique capitalistique et financier entre les deux structures.

L'IFT

IFT de référence

Choix à la libre appréciation du groupe :

- Année de référence T0
- IFT HVE
- 70^{ème} percentile d'enquêtes pratiques culturales
- Groupe DEPHY ressource...

Objectif de réduction de l'IFT

Toutes les exploitations ont le même objectif, ou adapté selon le profil de l'exploitation :

- Exploitation déjà économe
- Exploitation non économe

Rappel pour le calcul de l'IFT

S'appuyer sur le document (Atelier de calcul de l'IFT) :

<https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>

Attention à quel IFT est demandé (ex : Total Hors Biocontrôle)

Indicateurs économiques et sociaux

Indicateur TOX

NOMBRE ANNUEL DE PASSAGES avec le pulvérisateur de produits classés selon les mentions de danger (anciennement CMR) :

H340, H341, H350, H350i, H351, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H361, H361f, H361d, H361fd, H362

Si 2 produits de ce type dans le même passage = 2

Si un produit de ce type passé x fois = x

Prise de risque

Basé sur la perception des agriculteurs

Objectif de rendement

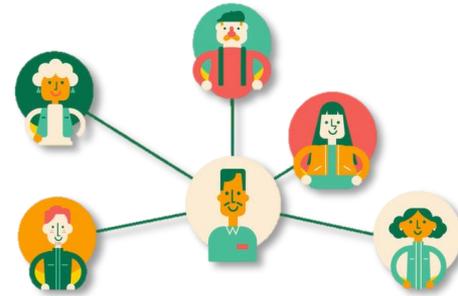
La culture choisie doit être identique pour l'ensemble des exploitations

- La culture commune à l'ensemble du groupe
- La culture majoritaire au sein des exploitations
- La culture à enjeu pour le groupe

Le rendement doit être renseigné pour une seule culture, et non une moyenne des différentes cultures présentes sur l'exploitation

Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

CALENDRIER Étapes et échéances



Volet A : Faire émerger un Groupe 30 000

6 à 9 mois

5 à 20
exploitations
agricoles
engagées

Elargir le groupe

Identifier une **problématique commune** sur la réduction des phytos

Identifier les **groupes ressources sur lesquels s'appuyer** et partenariats à nouer

Elaborer un **plan d'actions**

Effectuer des **diagnostics des exploitations agricoles** du groupe

L'implication de l'animateur dans ce projet

1. Mettre en place des mesures pour **faire émerger un groupe**
2. Construire ensemble des **thématiques** qui seront abordées par le groupe et élaborer un **plan d'actions**
3. Réaliser un **diagnostic** pour chaque exploitation agricole du groupe
4. Etablir un **bilan de fin de projet Volet A**
5. Si le groupe souhaite s'engager dans un Groupe 30 000 accompagné sur 3 ans, **déposer un projet sur la partie « Volet B - Animation de l'AAP 2026* »** afin d'animer le Groupe 30 000 émergent

**AAP 2026 sous réserve des évolutions liées à la Stratégie Ecophyto 2030*

VOLET A – Emergence / AAP 2025 Groupes 30 000 Occitanie

[Durée du projet : 6 à 9 mois]

[Fin de l'animation : au plus tard 01/02/2026]

[Début de l'animation : date à définir en fonction, à partir du dépôt de dossier]

[20 mars – 20 mai]
2025

Dépôt du
dossier Volet A
sur l'AAP 2025

Période d'animation (6 à 9 mois)

Période de capitalisation

1^{er} février
2026

Rendu
livrables fin de
projet Volet A

[env. février-avril]
2026

Dépôt du
dossier Volet B
sur l'AAP 2026
(sous réserve)

Volet B : Animer un Groupe 30 000



L'implication de l'animateur dans ce projet

A L'ÉCHELLE DU GROUPE :

- ❑ S'assurer de l'**animation** du groupe
- ❑ Suivre des **indicateurs** agronomiques (IFT), sociaux et économiques (prise de risque) pour toutes les exploitations du groupe et en faire un **retour annuel**
- ❑ Etablir un **bilan de fin de projet** et produire les livrables demandées

A L'ÉCHELLE DU RÉSEAU DES GROUPES 30 000 :

- ❑ Participer **aux journées d'animation régionale Ecophyto**

VALORISATION ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

- ❑ Organiser des **journées de valorisation**, de transfert de connaissances et de communication
- ❑ Réaliser des **livrables** sur les avancées du groupe, à transmettre à la DRAAF ou CRAO (lettre d'information, logo, fiches techniques, vidéos)
- ❑ Participer à la dynamique du plan de transfert des collectifs agroécologiques en Occitanie

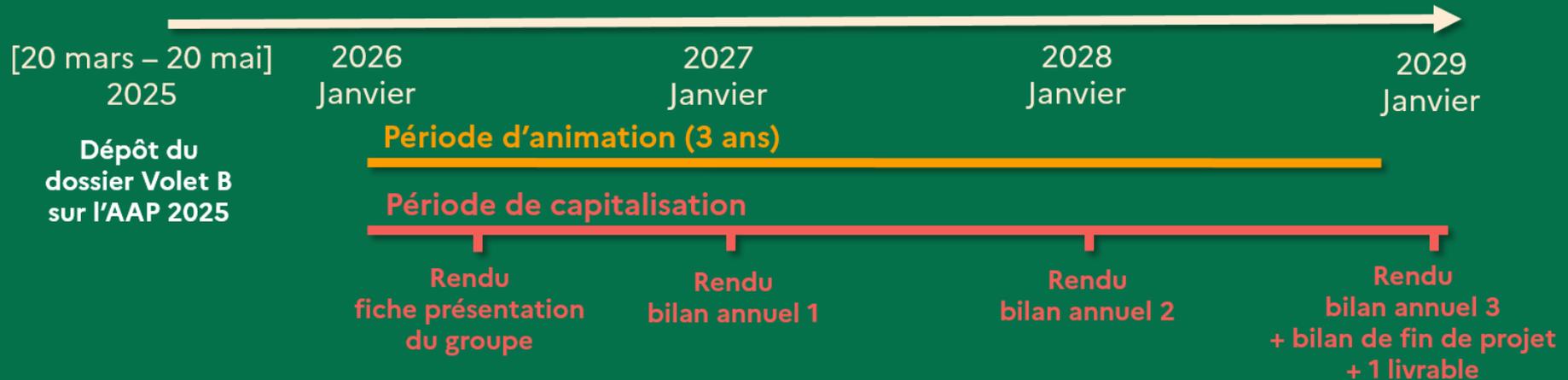
VOLET B – Animation / AAP 2025 Groupes 30 000 Occitanie

[Durée de l'animation : 3 ans]

[Début de l'animation : 01/01/2026]

[Fin de l'animation : 31/12/2028]

Sans démarrage anticipé



VOLET B – Animation / AAP 2025 Groupes 30 000 Occitanie

[Durée de l'animation : 3 ans]

[Début de l'animation : entre la date de dépôt de dossier et le 31/12/2025 (suivi de 3 ans animation)]

[Fin de l'animation : selon la date de démarrage, après 3 ans d'animation (/!\ jours dédiés à la capitalisation fin 2028-début 2029)]

Avec démarrage anticipé



Volet B : Poursuivre l'animation d'un Groupe 30 000

1 demande
motivée !

2 renouvellements
maximum
par groupe !

Motiver, contextualiser et
justifier le besoin

Mettre en avant de nouvelles
actions par rapport au projet
d'accompagnement initial

Proposer une évolution quant
au type de leviers mobilisés au
cours des renouvellements :

- ✓ Efficience
- ✓ Substitution (+1 R1)
- ✓ Reconception (+1 R2)

Renforcer les actions de
valorisation-communication

...vers un renouvellement

RENOUVELLEMENT

=

nouveau projet d'animation sur le Volet B avec :

- même structure porteuse
- même structure d'animation / pas d'exigence de maintien de l'animateur
- même collectif d'exploitations : au minimum les 2/3 des exploitations agricoles (> 66%) du groupe précédent réengagés dans le groupe renouvelé
- un délai d'1 an maximum entre la fin du projet et le dépôt de la demande de renouvellement (au-delà le dépôt sera considéré comme un nouveau dossier)

Calendrier de l'AAP 2025... ..et après

Échéances générales / AAP 2024 :

20 mars 2025

Lancement de
l'AAP

20 mai 2025

Fin des candidatures
sur le site

démarches simplifiées

juillet 2025

Comité de
sélection

AAP 2025

≈ 9 semaines
pour candidater
!

Volet technique

Volet financier



Pour toute question sur l'AAP,
RDV sur le site de la DRAAF ou contacter :
sral-ecophyto.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Volet Emergence (Volet A) :

1^{er} février 2026

Fin de l'animation

Objectif : avoir réalisé un bilan
pour le dépôt de candidature
Volet B

Fév-Avril 2026*

Dépôt du dossier de
candidature
Animation de groupe
(Volet B)

Volet Animation (Volet B) :

**3 ans d'animation du groupe et de suivi
sur 3 campagnes culturelles complètes**

Démarrage anticipé :

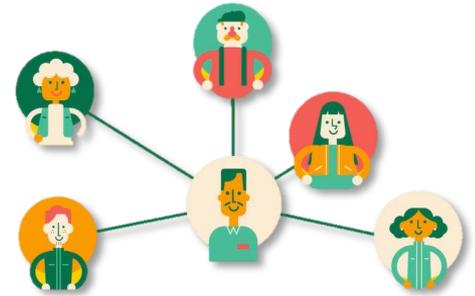
animation mi 2025 – mi 2028
+ capitalisation jusqu'en Décembre
2028

Démarrage classique :

Janvier 2026 – Déc. 2028
(animation + capitalisation)

Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

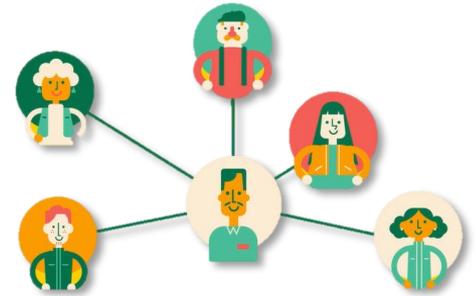
Echanges



Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

AAP 2025 : volet financier

Financements mobilisables et dépenses éligibles



Quels sont les taux d'aide ?



Nombre de jours financés

Agence de l'eau
Adour-Garonne :
70%

Agence de l'eau
Rhône
Méditerranée
Corse :
70%

Volet A (sur 6 à 9 mois de projet)

Nb d'exploitations
visées en fin de
projet * 2 jours

Volet B (sur 3 ans de projet)

Base forfaitaire :
117 jours : - 15 agris

132 jours : 15 ou +

Part variable :
Nb d'exploitations
* 3 jours

Exemple pour 16 agri :
 $132 + 16 * 3 \text{ jours} =$
 $132 + 48 = 180 \text{ j}$

Financements sur le Volet A

Spécifique à l'Agence de l'eau Adour- Garonne

AAP 2025

Spécifique à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Taux d'aide : 70 %

Plafond coût journalier : 500 €

Montant d'aide minimum : 2 000 €

Plancher du projet : 10 000 €

Montant d'aide maximum : 10 000 €

Jours d'animation :
nombre
d'exploitations
visées en fin de
projet * 2 jours

Prestations
extérieures :

- frais
d'intervenants
- diagnostics
- petit matériel...

Taux d'aide : 70 %

Plafond coût journalier : 550 €

Plancher du projet : 10 000 €

Montant d'aide maximum : 10 000 €

Dépenses éligibles :

***Dépenses de personnel**

(nb de jours d'animation * coûts journaliers (au réel))

***Dépenses liées à des prestations externes**

AEAG : sur le portail RIVAGE

ATTENTION : Demandes d'aide à déposer
auprès des agences de l'eau avant la fin
de l'AAP

AERMC : sur le portail TSA

Financements sur le Volet B

Spécifique à l'Agence de l'eau Adour- Garonne

AAP 2025

Taux d'aide : 70 %

Plafond coût journalier : 500 €

Montant d'aide minimum : 2 000 €

AEAG : sur le portail RIVAGE

Jours d'animation :
- 117j + nb d'agris * 3 jours
groupes avec moins de 15 agris
- 132j + nb d'agris * 3 jours
groupes avec 15 agris
- ou plus

Forfait de jours
d'animation :
- Suivi individuel
- Animation du
collectif
- Participation au
réseau
- Capitalisation

Dépenses
ponctuelles
liées à
l'animation :
enveloppe de
15 000 € sur 3
ans

Dépenses éligibles :

- Dépenses de personnel
(nombre de jours d'animation * coûts journaliers (au réel))

- Dépenses annexes : analyses, petit matériel, prestation
d'experts ...

**Plafond de dépenses annexes
: 15 000€**

ATTENTION : Demandes d'aide à déposer auprès des agences de
l'eau avant la fin de l'AAP

Spécifique à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Taux d'aide : 70 %

Plafond coût journalier : 550 € (coef
30% frais fonctionnement)

Plancher du projet : 10 000 €

AERMC : sur le portail TSA

Le financement en résumé

Quels sont les frais éligibles ?

Frais salariaux directs supportés par le bénéficiaire

Frais indirects supportés par le bénéficiaire

Autres dépenses supportées par le bénéficiaire liée à la mission (déplacements des salariés)

Dépenses ponctuelles qui font l'objet d'une facturation hors déplacements liés à la mission

Quels sont les dépenses ponctuelles éligibles ? (enveloppe des 15 000€)

Exemples de dépenses éligibles :

- Des outils de communication (vidéos – plaquette – flyer...)
- Des interventions d'experts sur des thématiques particulières
- Des analyses de sols pour évaluer l'impact des phytos
- Des voyages d'étude sur des territoires et des pratiques adaptées (une justification sera demandée)

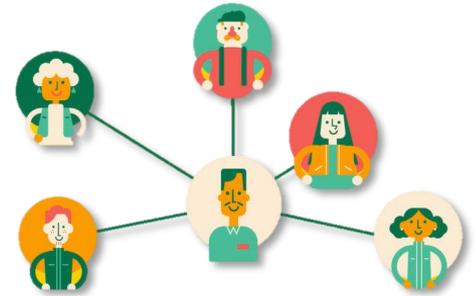
Ne sont pas éligibles :

- La certification HVE hors conseil (pour LR pris en charge de manière collective sur la 16.7)
- Des dépenses de type consommables (diffuseur d'hormones, semences de couverts végétaux)
- Les stations météo et OAD (car pris en charge dans le DU et PASS du PSN => co-financement des Agences de l'eau)
- Les analyses de sols pas directement liés à l'impact des produits phytos
- Les abonnements téléphoniques (déjà pris en charge sur les frais indirects)

AAP 2025

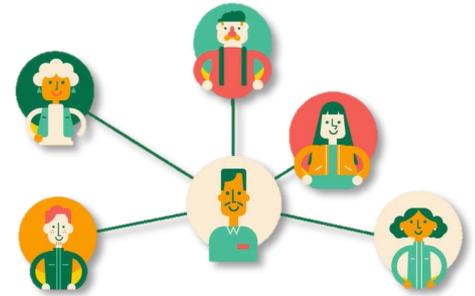
Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

Echanges



Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

Modalités de dépôt Dossier technique + Dossier financier



Répondre à l'appel à projets 2025 :
double dépôt de dossier
avant la fin de la période de recueil des candidatures

DOSSIER TECHNIQUE

**Dépôt d'un dossier technique
auprès de la DRAAF
sur la plateforme Démarches-
Simplifiées**

Cf. annexe 12

DOSSIER FINANCIER

**Dépôt d'un dossier de demande
de financement
auprès de l'agence de l'eau
concernée
sur la plateforme dédiée**

Cf. annexe 13

Cf. annexe 14

Animer le groupe en lien avec l'agence de l'eau

AEAG

**Associer les chargés
d'intervention sur le
terrain**

**Lien entre porteurs de projets
et chargés d'intervention (selon le
département)
dès la candidature**

Cf. annexe 2

AERMC

**Un interlocuteur : le
réfèrent régional**

**Lien entre porteurs de projets
et réfèrent régional
dès la candidature :
Thomas Fouant**

Cf. annexe 2

La DRAAF est l'interlocuteur technique

Pour tout renseignements complémentaires
contacter :

**sral-ecophyto.draaf-
occitanie@agriculture.gouv.fr**

Dépôt dossier technique

Comment répondre et postuler ?

Comment est traité mon dossier ?

Dossier de candidature disponible sur le site de la DRAAF

Démarche de dépôt de dossier sous format dématérialisée via le formulaire dédié

/!\ Attention à bien remplir toutes les pièces justificatives concernant volet et l'agence de l'eau concernée

Comment s'y prendre ?

1. Consulter le cahier des charges
2. Télécharger le dossier de candidature pour le volet correspondant
3. Préparer toutes les pièces administratives et justificatives
4. Déposer le dossier sur la plateforme **Démarches Simplifiées** (un formulaire par projet)
5. Valider le dossier avant le 20 mai 2025 à 23h59

Pour tout renseignements complémentaires contacter :
sral-ecophyto.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Attention :
Demande d'aide financière à déposer auprès de l'agence de l'eau concernée en parallèle

« Démarches Simplifiées » :
tout se passe via cette plateforme en ligne pour le dossier technique

1. Je reçois un message de confirmation de réception du dossier : le dossier est consultable et modifiable jusqu'à la clôture de l'AAP
2. Mon dossier passe en instruction : l'administration évalue la pertinence du dossier selon les critères définis à l'avance dans le cahier des charges
3. Mon dossier est évalué par le comité de sélection début juillet 2025
4. Je reçois un message pour m'indiquer si mon projet est retenu (avec ou sans réserves à lever) ou non

Dépôt dossier financier

Cf. annexe 13

AEAG Dépôt sur RIVAGE

Ouvrir un compte sous RIVAGE
attention adresse destinataire

Choisir la thématique
« Réduction des pollutions agricoles »
Ligne budgétaire

Choisir le dispositif
« Diffusion des connaissances »

Choisir le chapeau

Type chapeau	N° chapeau	Libellé chapeau
Appel à projets	APROJ-2022-00040	Ecophyto Occitanie

Titre du dossier
Ecophyto-G30000-année_...
Descriptif : *nb jour total, description action*

Pièces-jointes

Lien : [Les tutoriels Rivage](#) | [Agence de l'eau Adour-Garonne \(eau-grandsudouest.fr\)](#)



AERMC Dépôt sur TSA

Cf. annexe 14



Fonctionnement des demandes de soldes

AEAG

Je prends connaissance des modalités de versement de l'aide

⇒ **Avance de 50 % du montant prévisionnel pour les projets portés par des organismes sans but lucratif** (à condition de fournir un justificatif d'engagement de l'opération).

⇒ **Un ou plusieurs acomptes pouvant atteindre au total 80 %** du montant des aides. Les montants sont calculés au vu d'une situation de dépenses réalisées au titre de l'opération retenue.

⇒ **Conditions du versement du solde :**

- Présentation du **décompte récapitulatif final des dépenses éligibles** réalisées au titre de l'opération prise en compte (instruit par une personne habilitée).
- Retour de **l'ensemble des livrables** dont un **compte-rendu technique annuel** (selon modèle fourni).
- **Validation par la DRAAF** de l'ensemble des livrables.

AERMC

Je prends connaissance des modalités de versement de l'aide

⇒ Le fractionnement des versements est fonction du montant de subvention accordé pour chaque opération :

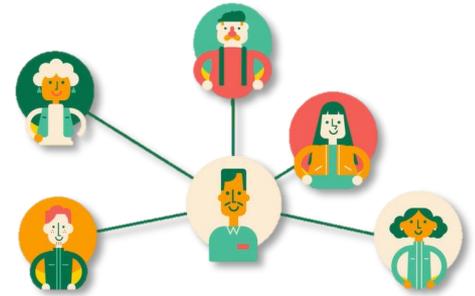
- Lorsque le montant de la subvention est inférieur à 10 000 €, elle est versée en une seule fois à l'achèvement de l'opération.
- Lorsque le montant de la subvention est supérieur ou égal à 10 000 € et inférieur à 60 000 €, elle fait l'objet de deux versements au maximum : un acompte de 50 % sur justification de l'engagement de l'opération et le solde à l'achèvement de l'opération.
- Lorsque le montant de la subvention est supérieur ou égal à 60 000 €, elle fait l'objet de trois versements au maximum : un acompte de 50 %, sur justification de l'engagement de l'opération, un acompte de 25 % (conduisant à un montant cumulé versé de 75 %) sur justification de la réalisation des 3/4 de l'opération conventionnée, le solde à l'achèvement de l'opération.

⇒ **Conditions du versement du solde :**

- Présentation du **décompte récapitulatif final des dépenses éligibles** réalisées au titre de l'opération prise en compte (instruit par une personne habilitée).
- Retour de **l'ensemble des livrables** dont un **compte-rendu technique annuel** (selon modèle fourni).
- **Validation par la DRAAF** de l'ensemble des livrables.

Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

Echanges



A retenir !

Des ressources sur des pratiques éprouvées à consulter et sur lesquelles s'appuyer

Un dispositif pour accompagner dans la transition agroécologique
à travers des techniques économes en PPP

Un réseau régional pour accompagner l'animation des collectifs

Un réseau national pour valoriser les collectifs



Groupes 30 000 Occitanie Appel à projets 2025

Merci pour votre participation

Candidatez
avant le
20 mai !!!

En savoir plus sur le site de la
[DRAAF Occitanie](#)

